

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Azur, Esplanade Charles de Gaulle au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présent(e) s : Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS - Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Julia NEGRONI - Rachida AMAR - Alain LEMOINE - Alexandra LOTHMANN - Cathy CANDAU - Olivier CROUZIER - Michele SALLES - Claude ALIMI - Denis WILLAERT - Richard CAMUS

Étaient représenté(e)s : Arnaud DOT représenté par M.RAMUS - Fabien BAUDINO représenté par L.CORTY - Patricia LOMBARDO représenté par A.LEMOINE - Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON - Gérard PERRIER représenté par M.SALLES - Laurence BOUSAHLA représentée par D.WILLAERT

Étaient absents non représentés : Clivy RIDE VALADY - Philippe MARCO - Michel BAYARD

Monsieur le Maire : « Bonsoir à toutes et à tous, Je vous propose de faire une minute de silence en l'honneur des 3 policiers qui ont été tués et de l'infirmière tuée également dans l'exercice de leurs fonctions. Merci de vous lever.

Je vais procéder à l'appel. Le quorum est atteint.

Je vais vous donner des nouvelles tant sur Petites Villes de Demain que sur les services et les travaux.

Il y a un point important sur la réhabilitation de l'espace Mistral mais comme il fera l'objet du point n°4, on débattera et je vous donnerai toutes les informations à ce moment-là. L'étude pré opérationnelle OPAH sur l'amélioration de l'habitat suit son cours. Le prochain copil aura lieu le 01/06 et il aura pour objectif la présentation du programme d'actions qui a été affiné, des outils d'intervention et de la maquette financière. J'espère que l'on aura un dernier copil dans le courant du mois de juin pour arrêter la convention, l'objectif étant de mener cette opération d'amélioration de l'habitat de 2024 à 2026. Nous sommes partis sur une OPAH et non une OPAH RU rénovation de l'habitat qui est quelque chose de beaucoup plus lourd. Cela a été un désir de l'ANAH.

Nous accueillons la permanence d'un conseiller France Rénove à la Maison France Services. Avec l'accord de la communauté d'agglo et en partenariat avec COFOR ELEC 83, la Maison France Services va prochainement accueillir une ½ journée de permanence par mois d'un conseiller en énergie France Rénove pour informer et accompagner les particuliers ainsi que les entreprises privées du tertiaire dans leur projet de rénovation énergétique. Dans cette période d'augmentation du coût de l'énergie, cela permettrait de répondre à la demande croissante de la population locale notamment celle du haut pays, Le Beausset, La Cadière, Evenos, Signes qui souhaitent mieux maîtriser leur consommation énergétique. Bandol va organiser la même chose sur une ½ journée par semaine également à destination des communes du littoral.

Il va aussi y avoir le lancement de la 2^{ème} édition « mon projet d'entreprise ». Son objectif est d'aider les commerces de proximité, à doper leur point de vente et « booster » leur activité. Cela comporte diagnostic, atelier et accompagnement individualisé par un expert. 10 à 12 commerçants seront de nouveau accompagner en 2023 par la Région PACA qui finance et qui est le plus gros financeur, la CCI du Var qui est l'organisateur et la ville du Beausset qui allège des deux 1/3 la facture des commerçants. Nous finançons 125 € de mémoire et il reste 75 € pour les commerçants. La Région finance plus de 2 000 € ».

Hervé THEBAULT : « L'intérêt avec le conseiller France Rénove est que beaucoup de gens reçoivent des publicités plus ou moins mensongères sur l'isolation à 1 €. Ils sont très sollicités par des opérateurs pas toujours dignes de confiance.

Le conseiller France Rénove a, à sa disposition, une liste d'artisans qui sont qualifiés avec des labels pour orienter les porteurs de projets vers des artisans de confiance. Cela permettra d'éviter à ce que les gens s'engagent dans des travaux avec des entreprises qui ne sont pas qualifiées. »

Monsieur le Maire : « Il est vrai que l'on voit régulièrement « vous êtes nés à telle année, dans tel département, la pompe à chaleur à 1€.

Sur les travaux de l'église, nous avons lancé le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux déjà expliqués. Il s'agit du drainage autour de l'église, des gouttières, de la réfection du toit, la mise en leds et le rejointement en hauteur des murs extérieurs. Les choses avancent. Nous avons posé des filets anti-pigeon.

L'accessibilité de l'hôtel de ville sera abordée au moment de la question diverse du groupe « Pour les Beaussetans ». C'est D.SERRES qui répondra tout à l'heure.

Climatisation de la crèche Lou Pitchoun : les travaux de climatisation demandés ont été effectués durant les vacances de printemps. Le chantier n'a rencontré aucun problème et les utilisateurs sont satisfaits, ils nous l'ont fait savoir. On a reçu un mail de la Présidente.

Stade de rugby : les travaux seront faits sur 2 ans. Les 2 vestiaires + 1 vestiaire arbitre sont prévus en juillet par une entreprise locale et l'étude sur le changement de production d'eau chaude est arrivée. Ceux qui font du rugby ou qui connaissent les lieux savent que dès qu'une équipe a pris sa douche chaude, les autres avaient droit à la douche froide ce qui provoquait des réactions parfois violentes des équipes « visiteuses ». Il est normal de proposer de l'eau chaude.

La rénovation énergétique des écoles : 4 entreprises sont sélectionnées et les travaux prévus auront lieu en juillet.

Réseau d'assainissement Saint Exupéry qui est un bâtiment magnifique et qui depuis des années n'est pas utilisable à cause des odeurs d'égout qui se dégagent. Mes prédécesseurs faisaient venir régulièrement Auxisud ou un autre, sans faire de publicité pour Auxisud. Nous avons décidé de prendre le taureau par les cornes. Il faut casser, refaire toute l'évacuation. On estime qu'il y en a pour 40 000 €. Nous sommes dans les clous. Nous avons budgété 60 000 € et nous pensons négocier à la baisse ces 40 000 € mais ce n'est pas garanti.

Le boulodrome. Cela va faire sourire mais on a installé un urinoir à l'extérieur. Cela a l'air de rien mais l'atmosphère entre les Inquiets boulomanes et le club Dynamic va s'apaiser. Désormais, il y a un urinoir à l'extérieur pour les messieurs et un wc à l'intérieur pour les dames. Il n'y a plus de problème.

Sur le city stade, il y avait des arbres dangereux. On a demandé l'autorisation au Département de les couper car cette parcelle appartient au Département.

Et enfin, le foyer Mistral est utilisé depuis le 10/05/2023, pour le moment, par l'école de musique le mercredi toute la journée car cela leur évite de louer un local à la Maison des Frères. L'attribution définitive des salles se fera pour la rentrée prochaine.

Voilà ce qui pouvait être dit sur l'actualité et les travaux que nous menons.»

A - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Madame Claude BLOIS comme secrétaire de séance.

Vote :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Rachida AMAR – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN

- Cathy CANDAU - Olivier CROUZIER - Michele SALLES - Claude ALIMY - Denis WILLAERT
- Richard CAMUS - Arnaud DOT représenté par M.RAMUS - Fabien BAUDINO représenté
par L.CORTY - Patricia LOMBARDO représenté par A.LEMOINE - Raphael FIORUCCI
représenté par B.VADON - Gérard PERRIER représenté par M.SALLES - Laurence
BOUSAHLA représentée par D.WILLAERT

Absents, non représentés -> 3

Clivy RIDE VALADY - Philippe MARCO - Michel BAYARD

B - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023

Monsieur le Maire : « Le procès-verbal du dernier Conseil appelle-t-il des remarques ?

Vote :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude
BLOIS - Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS -
Ludivine CORTY - Julia NEGRONI - Rachida AMAR - Alain LEMOINE - Alexandra LOTHMANN
- Cathy CANDAU - Olivier CROUZIER - Michele SALLES - Claude ALIMY - Denis WILLAERT
- Richard CAMUS - Arnaud DOT représenté par M.RAMUS - Fabien BAUDINO représenté
par L.CORTY - Patricia LOMBARDO représenté par A.LEMOINE - Raphael FIORUCCI
représenté par B.VADON - Gérard PERRIER représenté par M.SALLES - Laurence
BOUSAHLA représentée par D.WILLAERT

Absents, non représentés -> 3

Clivy RIDE VALADY - Philippe MARCO - Michel BAYARD

1. Vote des taux des contributions fiscales 2023 - Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire: « Nous avons déjà abordé ce point lors du dernier Conseil. Le Préfet
a demandé que l'on repasse ce vote car dans le vote, on avait inclus les 20%
d'augmentation de la taxe d'habitation des résidences secondaires. On refait cette
délibération les taux ne sont bien évidemment pas changés :

- PROPRIETES BATIES : 40,29 %
- PROPRIETES NON BATIES : 108,11 %
- TAXE HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES : 11,13 % majorées de
20%

Des remarques ? »

Vote :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude
BLOIS - Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS -
Ludivine CORTY - Julia NEGRONI - Rachida AMAR - Alain LEMOINE - Alexandra LOTHMANN
- Cathy CANDAU - Olivier CROUZIER - Michele SALLES - Claude ALIMY - Denis WILLAERT
- Richard CAMUS - Arnaud DOT représenté par M.RAMUS - Fabien BAUDINO représenté
par L.CORTY - Patricia LOMBARDO représenté par A.LEMOINE - Raphael FIORUCCI
représenté par B.VADON - Gérard PERRIER représenté par M.SALLES - Laurence
BOUSAHLA représentée par D.WILLAERT

Absents, non représentés -> 3

Clivy RIDE VALADY - Philippe MARCO - Michel BAYARD

2. Exécution d'office de travaux pour le compte d'un tiers défaillant - trvx d'élagage parcelle AN132 PILOT - rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Le point suivant est une exécution d'office de travaux pour le
compte d'un tiers défaillant. Vous avez tout l'historique où on remarque que c'est la
propriété d'une personne décédée et on a, depuis plus d'un an, actionné tout ce qui était
possible auprès des ayants droits et du notaire qui les représente. Sans rentrer dans le
détail que vous avez sous les yeux, nous avons eu du mal à retrouver les héritiers. Nous

les avons retrouvé par la SAFER. Je demande l'autorisation de refacturer ces travaux d'office que l'on a fait. Des remarques ? »

Vote :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS - Bruno VADON - Sandrine HORNING - Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Julia NEGRONI - Rachida AMAR - Alain LEMOINE - Alexandra LOTHMANN - Cathy CANDAU - Olivier CROUZIER - Michele SALLES - Claude ALIMI - Denis WILLAERT - Richard CAMUS - Arnaud DOT représenté par M.RAMUS - Fabien BAUDINO représenté par L.CORTY - Patricia LOMBARDO représenté par A.LEMOINE - Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON - Gérard PERRIER représenté par M.SALLES - Laurence BOUSAHLA représentée par D.WILLAERT

Absents, non représentés -> 3

Clivy RIDE VALADY - Philippe MARCO - Michel BAYARD

3. Reversement de la taxe d'aménagement com à l'agglo - Adoption de la convention type - Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : «Vous savez que nous percevons depuis 2010 une taxe d'aménagement sur les constructions ou les agrandissements. Cette taxe d'aménagement sert à aménager les réseaux, les routes.

Avant 2022, la loi des Finances a demandé que les communes reversent intégralement la taxe d'aménagement aux intercommunalités puis en décembre 2022, il est revenu dessus en donnant le caractère facultatif. On a eu des discussions avec l'agglo et nous proposons un reversement de 30% à l'agglo et de 100% pour ce qui est de l'aménagement de la zone d'entreprises de Signes puisque là, le seul opérateur est l'agglo. Ils font tout.

Ces taux seront réévalués en fonction du cadre du Pacte Financier et Fiscal.

Est-ce que vous avez des questions ? »

Vote :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS - Bruno VADON - Sandrine HORNING - Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Julia NEGRONI - Rachida AMAR - Alain LEMOINE - Alexandra LOTHMANN - Cathy CANDAU - Olivier CROUZIER - Michele SALLES - Claude ALIMI - Denis WILLAERT - Richard CAMUS - Arnaud DOT représenté par M.RAMUS - Fabien BAUDINO représenté par L.CORTY - Patricia LOMBARDO représenté par A.LEMOINE - Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON - Gérard PERRIER représenté par M.SALLES - Laurence BOUSAHLA représentée par D.WILLAERT

Absents, non représentés -> 3

Clivy RIDE VALADY - Philippe MARCO - Michel BAYARD

4. Autorisation donnée au Maire de signer le marché de Maîtrise d'Œuvre pour la réhabilitation de l'espace MISTRAL en maison des Associations à vocation artistique - Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire : « En préambule, je voudrai saluer les services et entre autres les marchés publics, les services techniques et financiers pour la raison suivante. Nous avons demandé une aide de subvention à l'Europe. L'Europe nous a dit ok mais il faut que les travaux démarrent avant le 31/12/2023 et lorsque nous avons terminé la 1^{ère} étude avec ID 83, les consultants m'ont dit « oui, il faut compter 14 mois après février 2023 ». On avait un potentiel de perte de plus de 800 000€ et tout le monde s'est retroussé les manches. Le marché de maître d'œuvre a été lancé et à notre surprise, nous avons eu 38 propositions de maître d'œuvre. Nous avons sélectionné par la méthode de l'avocat 3 candidats. Nous avons redemandé une étude complète à ces 3 candidats et le 24/03, nous avons sélectionné un des candidats, l'atelier DONJERKOVIC. Le forfait provisoire de rémunération sur 2 tranches avec la tranche ferme puisque j'avais expliqué qu'on s'orientait vers l'aile de 1964 plus l'aile intermédiaire mais que l'aile historique du Chanoine Beuf n'était pas envisageable dans l'immédiat avec les finances de notre PPI. On devait

faire l'étude complète mais c'est une tranche optionnelle qu'on ne paiera pas tant que nous ne ferons pas l'étude. Vous avez le détail de ce que comprend l'étude.

La tranche ferme, c'est l'étude du diagnostic, l'Avant-Projet Sommaire, l'Avant-Projet Détaillé et l'assistance à la passation de contrat que l'on espère faire durant l'été, le visa, la direction de l'exécution des contrats des travaux, l'assistance apportée au Maître d'Ouvrage pour la réception, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du système sécurité incendie pour les bâtiments (intermédiaire et l'aile de 64).

La tranche optionnelle, c'est la même chose mais concerne ce qu'on a l'habitude d'appeler « l'ancienne chapelle ».

La 2nde phase qui a été lancée le 24/03/2023 a permis la sélection de 3 candidats. 1 a renoncé sur les 3 et c'est le cabinet DONJERKOVIC qui a été choisi.

La tranche ferme est pour un montant de 252 000 € HT soit 302 400 € TTC.

Des questions ? »

Michelle SALLES : « Concernant ce choix de maîtrise d'œuvre, avec Gérard PERRIER qui a participé à la Commission d'Appel d'Offres concernant ce choix, nous voterons évidemment « pour » puisqu'il a participé à ce choix mais nous tenons à préciser que nous avons émis plusieurs fois des réserves sur le projet de cette maison des associations artistiques pour plusieurs raisons et notamment parce que cela représente un investissement très lourd pour les finances de notre commune sur les 2 à 3 prochaines années et que cela aura des conséquences importantes sur les coûts de fonctionnement sans aucune recette communale associée. Pour nous et on le répète, l'urgence se situait plutôt sur la dynamisation de notre centre-ville au travers d'une amélioration de notre esplanade Charles de Gaulle avant de traiter l'espace Mistral. Ce sont des choix qui vous sont propres. Pour l'accueil de ces associations ou il y a beaucoup de demandes et d'attente, ce qui est légitime mais peut-être que l'on aurait pu favoriser une requalification et une réorganisation des espaces tant dans l'immeuble Marius Mari que dans l'immeuble Pôle Enfance et Jeunesse et Basso et un élargissement des horaires d'ouverture de l'espace Saint Exupéry. »

Monsieur le Maire : « C'est une position que vous avez déjà expliquée en effet. Je ne reviens pas sur les explications déjà données.

Je vous demande l'autorisation d'engager cette dépense.»

Vote :

Adopté -> 23

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS - Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Julia NEGRONI - Rachida AMAR - Alain LEMOINE - Alexandra LOTHMANN - Cathy CANDAU - Olivier CROUZIER - Michele SALLES - Claude ALIMMI - Arnaud DOT représenté par M.RAMUS - Fabien BAUDINO représenté par L.CORTY - Patricia LOMBARDO représenté par A.LEMOINE - Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON - Gérard PERRIER représenté par M.SALLES

Abstention -> 3

Denis WILLAERT - Richard CAMUS - Laurence BOUSAHLA représentée par D.WILLAERT

Absents, non représentés -> 3

Clivly RIDE VALADY - Philippe MARCO - Michel BAYARD

5. Accord cadre de fournitures non alimentaires 2022-2023 – avenant n°2 portant sur une erreur matérielle au BPU relatif au marché Mongin Jauffret sur la fourniture de matériel et d'équipement pour les restaurants collectifs à caractère social des collectivités territoriales – annexe - Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT : « Dans le cadre de notre adhésion au SIVAAD, un certain nombre d'entreprises sont sélectionnées comme fournisseurs et il se trouve que sur des matériels destinés à la restauration scolaire, il y a une erreur matérielle sur un des fournisseurs, la sté Mongin Jauffret, sur le bordereau de prix unitaire, une erreur qu'ils ont rectifiée. Les bons prix étaient pris dans le détail du prix unitaire remisé et pour le Beausset, encore

moins d'incidence puisque les ustensiles de pâtisserie n'ont pas été commandés dans ce marché.

Comme on fait partie du SIVAAD, toutes les communes adhérentes doivent voter cette rectification dans les mêmes termes ».

Monsieur le Maire : « Quelque chose de purement technique. Des remarques ? »

Vote :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Rachida AMAR – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU - Olivier CROUZIER – Michele SALLES - Claude ALIMY – Denis WILLAERT - Richard CAMUS - Arnaud DOT représenté par M.RAMUS – Fabien BAUDINO représenté par L.CORTY – Patricia LOMBARDO représenté par A.LEMOINE – Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON - Gérard PERRIER représenté par M.SALLES - Laurence BOUSAHLA représentée par D.WILLAERT

Absents, non représentés -> 3

Clivy RIDE VALADY - Philippe MARCO – Michel BAYARD

6. Création de postes - Rapporteur Marc RAMUS

Marc RAMUS : « Dans le cadre du développement de sa politique RH, la commune travaille sur la Gestion des Emplois et Parcours Compétences liés.

Afin de poursuivre sa recherche d'efficacité en s'appuyant en grande partie sur les forces vives existantes il a été décidé de se prononcer favorablement sur la nomination de 2 agents déjà en poste ayant réussi le concours d'Attaché Territorial et étant actuellement sur des fonctions et domaines d'expertise compatibles avec ce grade. Il en est de même pour un agent exerçant d'ores et déjà des fonctions d'encadrement de proximité et ayant satisfait lui aussi aux épreuves du concours d'Agent de Maîtrise.

Enfin, dans le cadre des avancements par promotion interne, l'autorité souhaite la création de 7 postes d'Agent de Maîtrise afin de pouvoir procéder à la nomination des agents proposés sur ce cadre d'emploi considérant que les fonctions exercées sont là encore compatibles avec ledit grade, et considérant en outre que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var n'a fixé aucun quota sur ce grade de catégorie C.

En résumé il s'agit donc de promouvoir :

- 2 agents au grade d'Attaché Territorial, lauréates du Concours 2023 et inscrites sur la liste d'aptitude.
- 8 agents au grade d'Agent de Maîtrise suite à concours pour 1 et par promotion interne pour les 7 autres

Un (1) poste d'attaché étant déjà vacant, les postes à créer pour ces nominations sont donc définis comme suit :

- 1 poste d'Attaché Territorial, catégorie A de la filière Administrative
- 8 postes d'Agent de Maîtrise, catégorie C de la filière Technique

Il conviendra par la suite de procéder à une nouvelle modification du tableau des effectifs pour fermer les grades antérieurs à ces nominations et qui seront par définition devenus vacants.»

Monsieur le Maire : « Des observations, des questions ? »

Vote :

Adopté -> 21

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Rachida AMAR – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU - Olivier CROUZIER – Claude ALIMY - Arnaud DOT représenté par M.RAMUS – Fabien BAUDINO représenté par L.CORTY – Patricia LOMBARDO représenté par A.LEMOINE – Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON

Abstention -> 5

Denis WILLAERT - Richard CAMUS - Laurence BOUSAHLA représentée par D.WILLAERT - Michele SALLES - Gérard PERRIER représenté par M.SALLES

Absents, non représentés -> 3

Clivy RIDE VALADY - Philippe MARCO – Michel BAYARD

7. Modification du tableau des effectifs – annexes 1 et 2 - Rapporteur Marc RAMUS

Marc RAMUS : « C'est le tableau avant le passage au Conseil Municipal et après passage au Conseil Municipal avec la création des postes correspondants.»

Monsieur le Maire : « Vous remarquez que le nombre d'agents reste constant. Des questions ? »

Vote :

Adopté -> 21

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Rachida AMAR – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU - Olivier CROUZIER – Claude ALIMI - Arnaud DOT représenté par M.RAMUS – Fabien BAUDINO représenté par L.CORTY – Patricia LOMBARDO représenté par A.LEMOINE – Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON

Abstention -> 5

Denis WILLAERT - Richard CAMUS - Laurence BOUSAHLA représentée par D.WILLAERT - Michele SALLES - Gérard PERRIER représenté par M.SALLES

Absents, non représentés -> 3

Clivy RIDE VALADY - Philippe MARCO – Michel BAYARD

Monsieur le Maire : « Nous avons des questions diverses pour le groupe « Pour les Beaussétans»

Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions de gestion courante ?

La 1^{ère} question concerne la sécurité. »

Marc RAMUS : « Je vous lis la question.

Quel est le Bilan concernant les 12 derniers mois du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation : réunions, participants, prises de décisions sur les grands axes définis etc... Et quelles actions le coordinateur de ce conseil local a-t-il engagé suite aux décisions de ce Conseil ? (Partenariat, valorisation des actions du CLSPDR, etc..).

Je vais vous faire une rapide chronologie de ce qui s'est passé depuis la création de cette instance.

Instance créée au Conseil Municipal le 25/02/2021.

En 2022, la composition du CLSPD a été arrêtée en 08/2022 et la 1^{ère} réunion du conseil restreint a eu lieu le 05/07/2022. Lors de ce conseil restreint, le premier point est la validation du Règlement Intérieur qui a été proposé. Le 2^{ème} point important est que l'orientation choisie par le Maire a été validée et s'intitule « les jeunes et la prévention de la délinquance ». C'est une forme de délimitation du périmètre du CLSPD. Suite à cette réunion, nous avons créé un groupe de travail thématique qui est en lien avec la politique définie par le Maire, qui est Président du CLSPD. Le thème de travail de ce groupe est « la prévention des comportements à risque chez les jeunes » c'est tout ce qui comporte un risque de désinsertion, dés-implication du jeune que ce soit par rapport à l'école (absentéisme), que ce soit par rapport à sa démarche d'insertion professionnelle.

Cette 1^{ère} réunion de groupe de travail a eu lieu en 10/2022 – ce groupe de travail est constitué de partenaire, que nous avons invité et qui sont venus. Je cite le collègue Jean GIONO, l'association AVASTOFA, le réseau parentalité Sud Sainte Baume, la MIAJ de la Seyne sur Mer, le service jeunesse de la Mairie mais également le campus URMA, c'est-à-dire le CFA du Beausset, l'intervenante sociale en gendarmerie qui intervient sur le périmètre de l'agglo, la Police Municipale et l'assistante sociale des collèges du Beausset, la Cadière et Saint Cyr. Ce groupe de travail est ouvert – on peut inviter et faire participer le partenaire de son choix en fonction des actions menées sur le territoire de la commune ou le territoire de l'agglo.

Les quelques points importants qui sont apparus lors de cette réunion d'octobre 2022 est une demande, par rapport à des professionnels de l'écoute et de soutien psychologique pour les jeunes dans le cadre de difficultés identifiées par la personne accompagnant le jeune dans son action d'insertion professionnelle. Nous avons ensuite travaillé de manière à rencontrer les professionnels pour avoir leur avis et leur regard sur une démarche de

prévention à l'égard de la délinquance. Il en ressort que pour eux, c'est plus facile et plus pertinent d'agir et d'être présent dans le cadre d'une action collective.

Une 2^{ème} réunion a eu lieu en 11/2022 ou il a été rappelé à chacun des partenaires les dispositifs existants sur le soutien et l'écoute psychologique et les différentes fonctions du CLSPD et du recrutement de notre coordinatrice jeunesse qui est arrivée début mai.

Voilà quelques éléments de l'année 2022.

En 2023, nous continuons à travailler sur ce soutien possible en termes d'écoute et psychologique. Il y a encore beaucoup de chose à régler. Dans le cadre de la création d'un foyer pour les jeunes, nous puissions faire participer bénévolement des professionnels de l'écoute et du soutien psychologique.

Nous en sommes là aujourd'hui. »

Monsieur le Maire : « Merci pour ce point détaillé. La question suivante concerne les pistes cyclables.

Monsieur le Maire, en tant que 7eme Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume en charge des pistes cyclables, pourriez-vous nous préciser quels sont les projets communautaires et municipaux de pistes cyclables, et quel est leur degré d'avancement, d'une part au sein de la commune du Beausset, d'autre part entre le Beausset et le littoral ?

Durant la mandature précédente, une demande de financement avait été faite sans véritable étude pour une liaison douce entre Sainte Anne d'Evenos et le Beausset. La nouvelle présidence a repris le dossier en commandant une étude sur tout le périmètre de l'agglomération. Le 1^{er} rendu de cette étude se contente d'un état des lieux des voies existantes.

A partir de cette étude, chaque commune sera sollicitée pour qu'un plan puisse être dessiné. Ce plan devra s'intégrer dans le plan régional et départemental.

Pour ce qui concerne le Département, et cela nous intéresse, c'est la priorité à l'accès au collège où nous retrouvons le projet de la précédente mandature. Ce projet a d'autant plus de chance de voir le jour car les acquisitions de terrain sont peu nombreuses et relativement aisées à mener. Pour le schéma régional, il s'agit d'une liaison avec le littoral mais il n'y a pas de proposition, à l'heure actuelle, sur notre territoire. Comme vous pouvez le constater, beaucoup reste à faire. Cependant, nous allons publier une étude commandée au CEREMA dans le cadre de Petites Villes de Demain. Elle concerne la mobilité et le stationnement sur la commune.

La question suivante concerne l'accessibilité de l'hôtel de ville. »

Danielle SERRES :

Nous sommes bientôt à mi-année, pourriez-vous nous donner l'état d'avancement du chantier d'accessibilité de l'hôtel de ville et le planning de ce chantier?

Pour le chantier de l'hôtel de ville, nous avons missionné ID83 ? Société Publique Locale d'ingénierie départementale 83. Nous avons échangé sur les 1^{ères} pistes selon nos demandes et selon notre budget prévisionnel le 05/05/2023. Pour avancer, la SPL ID83 avait besoin, en sus des plans et du descriptif technique des travaux d'accessibilité nécessaire que nous avons déjà fournis, d'une étude fine de la place et des bâtiments de la mairie. Cette étude a été exécutée par des géomètres le 22/05. Nous aurons prochainement un rendu des scénarios possibles par la SPL ID83. Nous réunirons alors la commission d'accessibilité pour les lui présenter et recueillir ses avis. Les travaux commenceront donc au dernier trimestre 2023 comme prévu. »

Monsieur le Maire : « Le dernier point concerne l'urbanisme. »

Laurent CAULET « La question : *Concernant le terrain de St François à la Reppe, peut-on connaître l'évolution de ce dossier ? La préfecture a-t-elle donné son autorisation pour la mise en place d'une aire de grand passage en ce lieu ?* »

Oui, la préfecture a donné son accord et le Département également puisque les 2 doivent être d'accord, pour une aire de 3 hectares soit 150 caravanes. La dérogation que nous avons demandée ou que l'agglomération a demandé est accordée. C'est également confirmé dans les projets de schéma départemental des gens du voyage mais pour l'instant, nous en sommes encore au projet et nous attendons que ce document devienne officiel. C'était promis pour Mars, pour Avril. Nous sommes en Mai, cela devrait arriver et cela ne dépend pas de nous.

L'agglomération a commencé à prendre le dossier en charge et se positionne en interlocuteur des gens du voyage. Un groupe s'était annoncé pour le 11 juin et c'est l'agglomération qui a négocié avec lui et qui a obtenu qu'il aille à Cogolin compte tenu que notre aire n'est toujours pas aménagée.

Si les groupes arrivent quand même, nous leur proposerons le terrain de St François même s'il n'est pas aménagé. Il est préférable qu'ils aillent sur ce terrain plutôt que sur des terrains privés ou un stade municipal.

Cet aménagement que nous espérons depuis que nous avons acquis ce terrain devrait être réalisé par l'agglomération avant l'été 2024 mais pour cela, il faut que le schéma départemental soit publié et que notre PLU le permette. Nous l'avons déjà validé dans le cadre de la ZAP et nous allons le valider dans le cadre du PLU ».

Monsieur le Maire : « Ce Conseil se termine. Il a été nettement plus rapide que le précédent. Je vous rappelle, qu'en principe, le prochain Conseil devrait avoir lieu le 06/07 et il devrait être nettement plus conséquent puisque le PLU sera à l'ordre du jour. »

La séance est levée à 18h45

Le Maire
Edouard FRIEDLER

Le Secrétaire de Séance
Claude BLOIS



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be the signature of Claude Blois, the Secretary of the Session.